

RAPPORT DU CONSEIL DE L'APSF À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2010 *Version résumée*



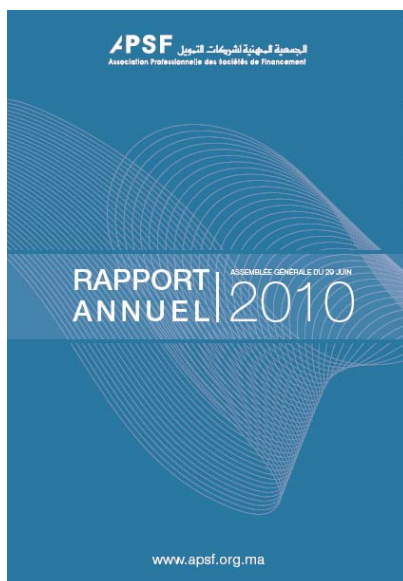
Le Président de l'APSF, M. Abdelkrim Bencherki (cinquième à partir de la gauche), présentant le rapport du Conseil de l'APSF à l'assemblée générale. M. Bencherki est entouré des membres du Bureau de l'Assemblée.



Une vue des membres de l'APSF et de ses invités

LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 JUIN 2010, LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT ONT FAIT LE POINT DE LEUR CONTRIBUTION COLLECTIVE AU FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES ET DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES, AINSI QUE DE L'ACTION PROFESSIONNELLE DE L'APSF.

CETTE ASSEMBLÉE A ÉTÉ MARQUÉE NOTAMMENT PAR LA PRÉSENTATION, PAR LE PRÉSIDENT DE L'APSF, DE LA VERSION RÉSUMÉE DU RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE, VERSION QUE NOUS REPRODUISONS DANS LE PRÉSENT NUMÉRO DE LA LETTRE DE L'APSF.



Page de couverture du rapport complet du Conseil de l'APSF à l'Assemblée générale du 29 juin 2010

RAPPORT DU CONSEIL DE L'APSF À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2010

Version résumée

Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs

Conformément à l'Article 4 de nos statuts, nous vous réunissons en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de notre Association au cours de l'année 2009 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice qui feront l'objet tout à l'heure d'une présentation par le commissaire aux comptes.

Le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée Générale qui est entre vos mains retrace de manière exhaustive l'ensemble de l'action professionnelle de l'APSF durant cette année 2009 et les premiers mois 2010. Aussi, vous donnerons-nous un bref aperçu de cette action.

S'agissant des **CONCOURS DES MÉTIERS DE FINANCEMENT À L'ÉCONOMIE NATIONALE**, l'activité s'est dans l'ensemble bien comportée, avec un encours de 78 milliards de dirhams à fin décembre 2009, en progression de 11,3% par rapport à fin 2008.

Cet encours se répartit comme suit :

- crédit-bail : 34,1 milliards, en progression de 13% ;
- crédit à la consommation : 39,4 milliards, en progression de 9,2% ;
- mobilisation de créances : 1,7 milliard de dirhams, en progression de 82% ;
- fonds de garantie : 412 millions de dirhams, en recul de 3,5% ;
- factoring : 2,2 milliards, en recul de 3,4%.

CRÉDIT-BAIL : FINANCEMENTS DE L'EXERCICE

Montants en millions de dirhams	2009	2008	Var. 09/08 %
CBM	11 267	11 805	-4,6
CBI	2 882	2 545	13,2
TOTAL CBM + CBI	14 149	14 350	-1,4

CRÉDIT-BAIL : ENCOURS COMPTABLE À FIN DÉCEMBRE

Montants en millions de dirhams	2009	2008	Var. 09/08 %
VCN en CBM	24 276	22 121	9,7
VCN en CBI	9 812	8 051	21,9
TOTAL CBM + CBI	34 088	30 173	13,0

CRÉDIT À LA CONSOMMATION : ENCOURS À FIN DÉCEMBRE

Montants en millions de dirhams	2009	2008	Var. 09/08 %
Automobile	13 405	12 387	8,2
Équipement domestique & Autres	1 013	1 304	-22,3
Prêts personnels	24 317	21 696	12,1
Revolving	672	688	-2,3
TOTAL	39 407	36 075	9,2

FACTORING : ACTIVITÉ 2009

Millions de dirhams	2009	2008	Var.09/08
Remises de créances de l'exercice	7 354	6 177	19,1
Import	495	675	-26,7
Export	1 187	1 292	-8,1
Domestique	5 672	4 211	34,7
Encours des remises de créances au 31 décembre	2 163	2 238	-3,4
Import	78	217	-64,2
Export	259	271	-4,3
Domestique	1 826	1 751	4,3
Créances financées au 31 décembre	1 079	1 079	0,0
Export	57	76	-25,5
Domestique	1 022	1 003	1,9

MOBILISATION DE CRÉANCES : ACTIVITÉ 2009 DE LA CAISSE MAROCAINE DES MARCHÉS

Millions de dirhams	2009	2008	Var.09/28 %
Autorisations de fin de période	1 675	922	81,7
Avances sur marchés	975	534	82,6
Cautions administratives	700	388	80,4
Utilisations de fin de période	697	418	66,7
Avances sur marchés	282	202	39,6
Cautions administratives	415	216	92,1
Volume des marchés nantis	2 245	1 224	83,4

Concernant son ACTION PROFESSIONNELLE, l'APSF a continué à apporter son éclairage sur les métiers de financement et les possibilités de renforcement de leur capacité à financer la consommation des ménages et l'investissement, en particulier des PME.

EN INTERNE, l'APSF a ainsi répondu à de très nombreuses sollicitations de la part de la presse, d'institutions nationales et étrangères, expliquant les traits distinctifs des métiers de financement et décrivant le cœur battant de son action, c'est-à-dire

faire en sorte que les métiers de financement anticipent l'évolution de leur environnement, s'y adaptent et consolident leurs acquis, quelles que soient les contingences de cet environnement.

A cet effet, l'ouverture sur les partenaires, marocains et étrangers, la concertation avec les

autorités de tutelle s'avèrent un atout des plus précieux.

Je voudrais vous faire part, à ce sujet, de la décision de l'APSF d'adhérer à l'Union des Banques Maghrébines, suite à la demande de cette association de voir l'APSF compter parmi ses membres.

Par ailleurs, fidèle à sa mission pédagogique, l'APSF a édité deux nouveaux guides, l'un dédié au factoring, l'autre au "Médiateur de l'APSF", avec, à chaque fois, le souci de la simplicité. De même, soucieuse de sa proximité avec le public, elle a régulièrement mis à jour son site Web, site dont l'Espace Membres a d'ailleurs été revu pour refléter les questions générales que confrontent les sociétés de financement et les thèmes qui les intéressent.

EN EXTERNE ET AU CHAPITRE DES QUESTIONS GÉNÉRALES, la concertation avec les partenaires s'est poursuivie à travers des consultations régulières, lors de rencontres formelles comme au quotidien. Tel a été le cas avec BAM et le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers leurs différentes Directions.

Cette concertation a trouvé son couronnement le 3 juin 2009 avec la rencontre du Bureau de l'APSF avec le Ministre des Finances et le 3 décembre avec la visite du Gouverneur de Bank Al-Maghrib à l'APSF, visite qui a donné lieu à l'adoption d'un plan d'action commun BAM - APSF en 11 points pour l'année 2010.

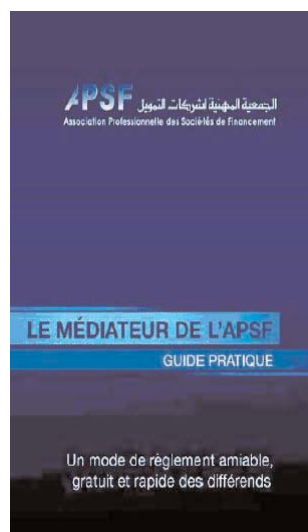
PLAN D'ACTION COMMUN BAM -APSF POUR L'ANNÉE 2010

- finalisation du code d'éthique des métiers de financement ;
- mise en œuvre du dispositif de médiation de l'APSF ;
- mise en place des actions de lutte contre la fraude ;
- mise en place des actions d'accompagnement du Credit Bureau ;
- poursuite des actions de sensibilisation sur la lutte contre le blanchiment des fonds ;
- poursuite de l'adaptation des métiers de financement à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire : protection du consommateur, liberté des prix et concurrence, protection des données à caractère personnel ;
- suivi de la sécurité dans les sociétés de transfert de fonds ;
- adaptation des conditions tarifaires à l'évolution des marchés ;
- formation (à quelque niveau de responsabilité que ce soit, imprégner les ressources humaines des aspects liés à la bonne gouvernance : risque, relation avec la clientèle, qualité de service, transparence financière) ;
- éducation financière des citoyens (insertion des aspects financiers dans les programmes pédagogiques de l'Éducation nationale) ;
- promotion de la place financière de Casablanca.



RAPPORT DU CONSEIL DE L'APSF À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2010

Version résumée



Certaines questions retenues dans le cadre de ce plan d'action, au demeurant anticipées par l'APSF, ont trouvé un contenu concret en 2010. Tel est le cas notamment du "Médiateur de l'APSF" opérationnel depuis le mois de janvier et du code d'éthique des métiers de financement.

Le "Médiateur de l'APSF" a d'ores et déjà instruit nombre de dossiers, pour

la plupart traités dans les délais et à la satisfaction des clients. Il faut souligner qu'il a souvent été sollicité pour des opérations ne relevant pas de ses compétences, mais a, cependant, conseillé la clientèle sur les démarches possibles à entreprendre.

S'agissant du code d'éthique des métiers de financement, l'APSF a élaboré un projet de code, reprenant en cela les principes et les prescriptions du code déontologique du crédit à la consommation et du code déontologique du crédit-bail, adoptés respectivement en 1998 et en 2003. Ces prescriptions ont été actualisées selon les préoccupations nouvelles des sociétés de financement, qu'il s'agisse de rachats de crédits, de publicité ou de gouvernance.

Je voudrais souligner à cet égard, qu'il y a une dizaine de jours environ, l'APSF a participé à la cérémonie de lancement du Code spécifique de gouvernance des établissements de crédit, organisé par le ministère des Affaires économiques et générales et BAM.

D'autres questions ont continué, malheureusement et à notre grand regret, à peser sur l'action de l'APSF, à embarrasser les métiers de financement et à contrarier la sérénité à laquelle aspirent nos membres. C'est le cas de la présentation au public des opérations d'assurances par les sociétés de

financement et de la radiation des créances en souffrance âgées du bilan des sociétés de financement. Il faut souligner que cette dernière question est en passe de trouver son aboutissement dans le cadre d'un projet de note circulaire de la Direction Générale des Impôts relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit.

Au chapitre des **QUESTIONS CATEGORIELLES** et S'AGISSANT DU **CREDIT-BAIL**, l'année 2010 a apporté comme ses précédentes des nouveautés en matière de dispositions fiscales.

La loi de finances 2010 ayant supprimé l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiaient les opérations de crédit-bail immobilier, l'APSF a plaidé auprès de la DGI, s'agissant du taux à appliquer aux actes d'acquisition, la spécificité du crédit-bail par rapport aux autres modes de financement, notamment le fait que les sociétés de crédit-bail sont des établissements de crédit qui acquièrent des biens, des biens immobiliers en l'occurrence, pour le compte de leur clientèle et non pour leur compte propre. Sur ce point, l'APSF a été entendue.

Parallèlement à ces démarches, la profession a apporté sa contribution à la rédaction du projet de nouvel avenant type de la délégation d'assurance appelé à se substituer au formulaire de délégation en usage jusqu'au 1er février 2010. Elle a également décidé de rouvrir la question relative à la publicité des contrats de crédit-bail.

Parmi les réalisations de l'APSF, il faut noter également sa contribution au rayonnement international du Maroc à l'étranger et ce, à travers sa participation au "Leasing Business Forum" organisé à

Des questions ont continué, à notre grand regret, à peser sur l'action de l'APSF et à contrarier la sérénité à laquelle aspirent nos membres.

C'est le cas de l'interdiction faite aux sociétés de financement de présenter au public des opérations d'assurances.

RAPPORT DU CONSEIL DE L'APSF À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2010

Version résumée

Parmi les réalisations de l'APSF, il faut noter sa contribution au rayonnement international du Maroc à l'étranger. Tel a été le cas à Dakar, à travers sa participation au "Leasing Business Forum"

Dakar en mars 2010. L'APSF a mis en avant l'expérience marocaine en matière de crédit-bail et les facteurs de succès du leasing, dont la spécialisation, la concertation et l'adoption, très tôt, des principes de bonne gouvernance.

S'agissant du **FACTORING**, une mention particulière revient à l'organisation, au mois d'avril 2010, des **Premières Assises Nationales du Factoring**. Cette manifestation a répondu aux objectifs qui lui ont été assignés, montrant en quoi le factoring constitue un levier de croissance pour l'entreprise, en quoi il est spécifique par rapport à d'autres formules financières et l'assurance-crédit, et quels en sont les facteurs de succès. L'évaluation de la manifestation auprès des participants révèle que pour une très grande majorité, ces Assises ont été "très bénéfiques".

Concernant le **CREDIT A LA CONSOMMATION**, les relations de bonne intelligence entre le CNT, la CMR et l'APSF se sont poursuivies en

2009 et 2010. Après avoir procédé, en 2009, de concert avec la Trésorerie Générale du Royaume, au relèvement du salaire préservé des fonctionnaires, les sociétés de crédit à la consommation ont conclu avec le CNT et la CMR un protocole d'accord, dit protocole d'accord tripartite au sujet de la continuité des

précomptes sur pension aux fins de remboursement des prêts.

L'APSF et le CNT ont, par ailleurs, balisé la voie en vue d'améliorer toujours et encore la qualité des services rendus aux fonctionnaires. L'on retiendra, dans ce cadre, l'adoption d'une feuille de route 2010-2011. Parmi les chantiers retenus, figurent la lutte contre la fraude aux dossiers de crédit et l'actualisation de l'étude statistique sur l'endettement des fonctionnaires.

Ces deux chantiers traduisent le souci global majeur de de l'APSF de promouvoir un crédit sécurisé et responsable. Et pas seulement dans le cas des fonctionnaires.

De manière plus générale, en effet :

■ L'APSF, après avoir entamé et précisé la réflexion sur les moyens de lutte contre la fraude au sein d'une cellule ad hoc, a d'ores et déjà engagé, conformément aux recommandations de ladite cellule, le chantier d'un partage de l'information sur les cas de fraude avortés ou réussis dans le cadre du SAAR. La question de la fraude aux dossiers de crédit figurant également au rang des préoccupations de BAM, cette question a été retenue dans le cadre du plan d'action commun APSF - BAM et a fait l'objet d'échanges avec la DSB ;



Améliorer, toujours et encore, en partenariat avec le CNT et la CMR, la qualité des services rendus aux fonctionnaires, actifs et retraités



RAPPORT DU CONSEIL DE L'APSF À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2010

Version résumée

■ L'APSF, dont les actions en faveur de la protection du consommateur font pour ainsi dire référence, a tendu la main aux associations de consommateurs, le but étant bien sûr de mieux se connaître et de mesurer les attentes des uns et des autres pour un crédit responsable, mais surtout d'œuvrer ensemble dans l'intérêt des consommateurs.

Pour ce qui est de L'**INTERMEDIATION EN**

La Section Transfert de fonds compte également à son actif l'élaboration d'un projet de Code déontologique de l'intermédiation en matière de transfert de fonds

MATIERE DE TRANSFERT DE FONDS, le chantier relatif à la sécurité des agences de transfert de fonds engagé par la Section Transfert de Fonds avec Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Intérieur a pour ainsi dire été bouclé en 2010.

Effet, les sociétés de transfert de fonds ont répondu, sauf très rares exceptions, au "cahier des charges définissant les principaux moyens et mesures de sécurité minimums appropriées" objet d'une convention signée le 27 juillet 2009 entre Ministère de l'Intérieur, Bank Al-Maghrib et l'APSF.

La Section compte également à son actif l'élaboration d'un projet de Code déontologique de l'intermédiation en matière de transfert de fonds dont les termes doivent servir de référence aux pratiques et comportements des sociétés membres entre elles, vis-à-vis de la clientèle et de l'APSF.

Quant à l'**ENGAGEMENT SOCIAL DE L'APSF**, il ne n'est pas démenti, avec, d'une part, l'augmentation, au vu de leurs résultats scolaires probants, de la dotation destinée aux étudiants orphelins pris en charge par la Fondation Marocaine de l'Etudiant, et, d'autre part, l'allocation d'une enveloppe destinée à la Banque Alimentaire.

De même, un partenariat est en passe d'être conclu avec l'Association Al Jisr. Les responsables de ces deux institutions présents parmi nous aujourd'hui vous entretiendront de la finalité de leur action.

L'APSF RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT SOCIAL

Déjà depuis 2007, en vertu d'une convention avec la Fondation Marocaine de



l'Étudiant (FME), l'APSF parraine des étudiants orphelins recueillis par cette Fondation. Elle a arrêté un budget pour ce faire, distribué sous forme de bourse aux étudiants, budget qu'elle a augmenté, en 2009, au vu des résultats scolaires probants de ses filleuls.

En 2010, toujours en guise d'encouragement du parcours de ces étudiants, le Conseil de l'APSF réuni le 26 mai 2010, a renouvelé l'engagement de l'APSF auprès de la FME, lui consacrant un montant supplémentaire.



BANQUE ALIMENTAIRE

De même, l'APSF a étendu son engagement social en arrêtant

un budget destiné à la "Banque Alimentaire" et devait, lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2010, conclure une convention avec l'Association Al Jisr. Cette dernière est porteuse d'un projet de revalorisation et de recyclage de matériel informatique, projet visant à contribuer à la réduction de la fracture numérique et à la protection de



l'environnement tout en formant des jeunes déscolarisés à la maintenance informatique. Mené en partenariat des entités publiques et des entreprises privées, le projet ambitionne de collecter 200 000 ordinateurs auprès des entreprises, en vue de les revaloriser et les mettre à la disposition des écoles publiques. Le matériel qui ne pourra être mis à niveau sera démantelé et recyclé par les entreprises partenaires.

Je m'en tiens à cette brève présentation de l'action professionnelle en 2009 et 2010 et vous propose d'aborder, sans plus tarder, les autres points inscrits à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Je vous remercie de votre attention.